

Calendrier des périodes de session du Parlement - 2018

2016/2987(RSO) - 23/11/2016

La proposition de la Conférence des présidents pour le calendrier des périodes de session en 2018 a été proclamée approuvée.

Le calendrier des périodes de session du Parlement européen pour 2018 est par conséquent fixé comme suit:

- du 15 au 18 janvier
- du 5 au 8 février
- les 28 février et 1er mars
- du 12 au 15 mars
- du 16 au 19 avril
- les 2 et 3 mai
- du 28 au 31 mai
- du 11 au 14 juin
- du 2 au 5 juillet
- du 10 au 13 septembre
- du 1er au 4 octobre
- du 22 au 25 octobre
- du 12 au 15 novembre
- les 28 et 29 novembre
- du 10 au 13 décembre.